

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 51 (1925)
Heft: 19

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

Réd. : D^r H. DEMIERRE, ing.

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE DE PUBLICATION DE LA COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN
 ORGANE DE L'ASSOCIATION SUISSE D'HYGIÈNE ET DE TECHNIQUE URBAINES
 ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SOMMAIRE : *Aménagement de la Vallée du Flon, en aval de Lausanne.* Projet municipal établi avec la collaboration de M. CHARLES ZBINDEN, architecte. (Planche hors texte N° 5.) — SOCIÉTÉS : *Société suisse des Ingénieurs et des Architectes : Mutations dans l'état des membres pendant le 1^{er} et le 2^e trimestre 1925* (suite et fin). — BIBLIOGRAPHIE.

Aménagement de la Vallée du Flon, en aval de Lausanne¹.

Projet municipal

établi avec la collaboration de M. CHARLES ZBINDEN, architecte.

(Planche N° 5.)

En janvier 1902, la Municipalité de Lausanne présentait au Conseil communal son premier préavis sur la question de la vallée du Flon. Elle en proposait le

¹ Les clichés qui illustrent cette notice, exécutés par nos soins, sont la propriété de la Direction des travaux de la Ville de Lausanne. Réd.

comblement suivant un plan incliné de grande longueur s'étendant de la plate-forme de la Gare de Lausanne-Ouchy, (cote 482,50) jusqu'en Sévelin (cote 443,13) niveau des rails des C. F. F., ligne Lausanne-Genève.

En 1904, la Municipalité était invitée par motion à étudier le transfert de la Gare aux marchandises des C. F. F. dans la vallée du Flon et à proposer au Conseil communal l'acquisition des terrains nécessaires dont le reste, après construction de la gare, serait réservé à l'industrie et au commerce.

De 1904 à 1919, différents préavis municipaux ont été

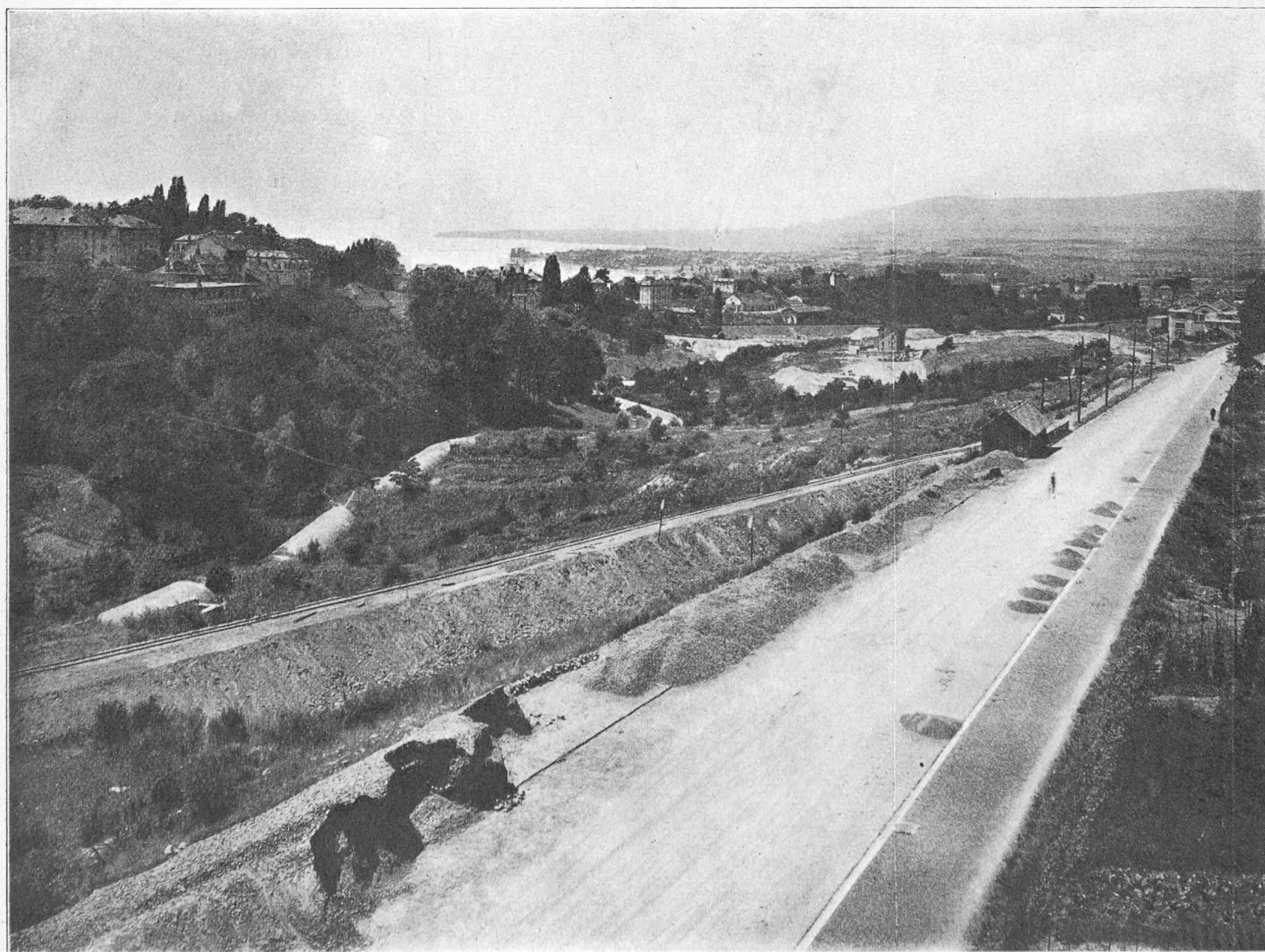


Fig. 2. — Vue de la vallée du Flon prise du pont Chauderon.